

Au nom de l'Association Trisomie 21 Côte d'Or,
Dominique MISSEREY et Geneviève ZIMMER ont participé
à la signature de la Charte « Romain JACOB »
au Palais des Congrès de Beaune le 29 octobre 2015



Cette Charte* dont l'**objectif** est d'**améliorer l'accès aux soins des personnes avec handicap** est partie du constat suivant (fait par Mr Pascal JACOB) : 70% des personnes avec handicap ne sont pas assez, voire pas soignées. 1 personne avec handicap sur 2 est atteinte d'une maladie chronique.

Ce papa de deux enfants handicapés dont Romain aujourd'hui décédé a « remis au gouvernement » un rapport sur l'accès aux soins et à la santé des personnes handicapées . Ce rapport a permis de mettre en avant le fruit de la réflexion de nombreux acteurs (professionnels du soin, associations, collectivités territoriales...) et de formuler des propositions concrètes et innovantes issues de la pratique du terrain.

Dans la continuité de cet esprit, le Charte a été signée au niveau national par une cinquantaine d'organisations dans le champ de la santé et du handicap inscrivant les grandes orientations de principe sur ce thème (lettre d'invitation à la signature).

Signature par tous les partenaires
à Beaune



La signature de cette Charte a pour but d'orienter un **travail sur 6 axes autour du soin** :

- 1) Il faut donner envie aux acteurs de soin de soigner les personnes handicapées comme toutes les autres personnes.
- 2) Il ne faut plus soigner trop tard. Une personne avec handicap ne sait pas dire quand elle a mal, où elle a mal. Les découvertes tumorales sont toujours trop tardives.
- 3) Il faut construire le réflexe des professionnels du soin d'accepter d'accompagner, de former les acteurs de soins aux accompagnements.
- 4) Il faut répondre aux besoins de coordinations médicales, éviter ainsi la iatrogénie avec le carnet de santé partagé, les fiches techniques.
- 5) Il faut rendre le soin accessible. L'accessibilité, c'est l'accueil, le sourire, la compétence à accueillir la personne avec handicap.
- 6) Reconnaître les aidants les plus modestes : les parents, les AMP.